

public tout entier qu'aux intérêts de la religion. Enfin, considération encore plus importante, cette interruption, ainsi que Nous l'apprenions de sources nombreuses et des plus sûres, causait grandement tort aux fidèles, qui, privés en somme des multiples secours spirituels qu'exige la vie chrétienne, forcés bien souvent de ne point assister aux offices de leur propre religion, en arrivaient graduellement à se détacher du sacerdoce catholique. Ajoutons que l'absence déjà prolongée des évêques hors de leurs diocèses respectifs ne pouvait que contribuer à faire fléchir le niveau de la discipline ecclésiastique. Et cette dernière conséquence était des plus regrettables, car, en face d'une persécution aussi violente de l'Eglise mexicaine, le peuple chrétien et ses prêtres avaient besoin plus que jamais de la direction et des règles de ceux que "le Saint-Esprit a établis évêques pour paître l'Eglise du Seigneur" (Act. XX, 28).

Par conséquent, aussitôt que le magistrat suprême de la République mexicaine eut déclaré, en 1929, que son intention, en appliquant la loi en cause, n'était point d'anéantir "l'identité de l'Eglise" et de méconnaître la hiérarchie ecclésiastique, Nous avons pensé, dans l'unique préoccupation du salut des âmes, qu'il ne fallait à aucun prix laisser échapper cette occasion, quelle qu'elle fût, de restaurer la hiérarchie. Bien plus, devant cette lueur d'espoir qui promettait un remède à des maux aussi graves, et puisqu'on semblait pouvoir écarter les principales causes qui avaient amené les évêques à suspendre le culte public, Nous Nous sommes demandé s'il ne serait pas opportun de le rétablir. Mais par là Nous n'entendions nullement légitimer les lois religieuses mexicaines, non plus que désavouer les protestations publiques élevées contre elles; encore moins voulions-Nous qu'on cessât de leur faire opposition et qu'on leur obéît. Bref, toute la question pouvait se résumer ainsi: puisque les gouvernants prétendaient avoir modifié leurs intentions, il semblait indiqué de faire trêve aux mesures de résistance — ce qui aurait pu nuire davantage au peuple chrétien — et de recourir à d'autres mesures certainement plus opportunes.

### **Manquements du gouvernement à ses promesses**

Mais personne n'ignore que cette paix et cette conciliation, depuis longtemps souhaités, n'ont répondu ni à Nos désirs ni à Nos vœux. Les conditions de l'accord intervenu furent, en effet, ouvertement violées; on sévissait encore et toujours contre les évêques, les prêtres, les fidèles; on les condamnait, on les emprisonnait; avec une affliction profonde Nous constatons non seulement que tous les évêques n'étaient pas rappelés de l'exil, mais que le petit nombre de ceux qui vivaient encore dans leur patrie étaient, au mépris des lois, expulsés du sol national; en